

CM2026048



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2026048
Séance du 10 Septembre 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures douze,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
régulièrement convoqué le quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni
dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (17) : Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine
BONAFE, José BELTRI, Marc SUNER, Belinda BEAUSAERT, Florence BOUSCATEL,
David THOMAS, Sophie FERTON, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO,
Vanessa LAMAS, Grégoire JONQUERES D'ORIOLO, Jean-Christophe DELMER,
Jacques ROCHER, Pascal RAMONET.

REPRESENTES (5) : Faustine DESCHAMPS (procuration à Nadine BONAFE), Thierry
BOUYSSOU (procuration à Bruno GALAN), Julie DAYDE (procuration à José
BELTRI), Laetitia SANSON (procuration à Sébastien GARRIGUE), Julie BONINO
(procuration à Bruno ORMENO).

ABSENTS (1) : Gilles ALBERTY.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 17	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 05
VOTANTS : 22	POUR : 22	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommé Secrétaire de Séance : Guillaume CHAMPROY

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°CM2026014A en date du 20 mars 2026
portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT que le Maire rend compte des décisions qu'il a prises à ce titre au
Conseil Municipal ;

CM2026048

- DCM2026012 : Mise à disposition du local dit « local des commerçants » et d'espaces communaux à l'association « Vélo-Club Palauenc »
- DCM2026013 : Mise à disposition de locaux communaux, d'espaces publics et de chalets municipaux à l'association « Amicale des amis du verre »
- DCM2026014 : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du dojo de la halle sportive (r+1) à l'association « Taekwondo Passion »
- DCM2026015 : Mise à disposition de la place de la mairie, de locaux communaux et de matériel communal à l'association « amicale des anciens palau XIII »
- DCM2026016 : Désignation de Maître Vincent Gury, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, dans le cadre du pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat - Contentieux Sotra Aménagement
- DCM2026017 : Marche de travaux relatif à la réfection du chemin d'Ortaffa sur la commune de Palau del Vidre

CONSIDERANT que l'ensemble de ces décisions est affiché in extenso en ligne sur le site internet de la commune et tenu à la disposition des Conseillers Municipaux en séance et en Mairie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **DE PRENDRE ACTE** de l'information donnée par le Maire des décisions prises par délégation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 10 septembre 2026,

Le Maire,

Bruno GALAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission ;